

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
DU GRAND GUÉRET**

**Extrait  
du registre des délibérations**

publié le 16/12/2022  
mis en ligne le 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : M. Guy ROUCHON à M. Alain CLEDIERE, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT à Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Corinne TONDUF à M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS à M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER,

**Etaient excusés** : Mme Mireille FAYARD, M. Bernard LEFEVRE, Mme Olivia BOULANGER, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET

**Nombre de membres en exercice** : 55

**Nombre de membres présents** : 32

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 16

**Nombre de membres excusés** : 7

**Nombre de membres absents** : 0

**Nombre de membres votants** : 48

**Secrétaire de séance** : M. Pierre AUGER

**CREATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 DU BUDGET ANNEXE PI GARGUETTES - SOUMIS A L'INSTRUCTION  
CODIFICATRICE M57**

**Rapporteur** : M. Eric BODEAU

Dans le cadre du développement de l'activité économique, la collectivité a créé un budget « Zones d'activités ». Actuellement, la collectivité dispose d'un budget « Zones d'activités » répertoriant l'ensemble des zones (à commercialiser, à louer, du domaine public et de la réserve foncière).

Les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la Collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations. Un budget annexe doit donc être créé par opération de lotissement.

Afin de pouvoir offrir à de nouveaux investisseurs, la possibilité de développer des activités ou de s'implanter sur le territoire du Grand Guéret, il est nécessaire d'envisager l'aménagement d'une nouvelle zone.

Sur la Commune de Guéret, au lieu-dit Garguettes, un nouvel espace peut être aménagé sur des terrains appartenant déjà à la Communauté d'Agglomération.

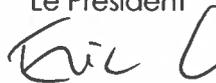
Il est de ce fait, nécessaire de créer un budget annexe « PI Garguettes » assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, pour identifier toutes les écritures comptables associées à cette nouvelle opération d'aménagement et de vente de terrains.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la création au 1<sup>er</sup> janvier 2023, du budget annexe « PI Garguettes » soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 et assujetti à la TVA, dans les conditions exposées ci-dessus,
- de solliciter auprès de l'INSEE l'immatriculation de ce nouveau budget annexe,
- d'approuver le rattachement de ce Budget annexe au compte 515 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Pierre AUGER



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20221215-334-22-BF  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022